



Orléans, le 20 novembre 2019

**Le conseil d'administration du 31 octobre 2019 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne valide un appel à initiatives pour expérimenter les paiements pour services environnementaux rendus.**

**Montant d'aides prévu de 1,5 million d'euros**



**Expérimenter des paiements pour services environnementaux rendus (protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, protection des sols, protection de la biodiversité) : une enveloppe de 1,5 million d'euros mobilisée pour cet appel à initiatives**

Le ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) a présenté le 4 juillet 2018 un « plan biodiversité » motivé par le constat d'urgence à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Ce plan comporte une mesure prévoyant la mise en place de « paiements pour services environnementaux » (PSE) rendus par l'activité agricole, sur la base d'une enveloppe budgétaire de 150 millions d'euros à mobiliser d'ici 2021.

L'appel à initiatives de l'agence de l'eau Loire-Bretagne contribue à préfigurer la mise en place de paiements pour services environnementaux.

#### Deux objectifs principaux :

- faire émerger une dizaine de territoires sur le bassin qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE),
- tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants.

#### Les projets pourront concerner :

- des études ayant pour objet de mettre en place des PSE financés par des crédits publics dans le cadre d'un régime notifié,
- des études ayant pour objet de mettre en place des mesures de PSE dans le cadre de partenariats privés.

**Les porteurs de projets attendus** : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations...), aux acteurs économiques.

**Durée** : du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020

Intitulé de l'appel à initiatives examiné au conseil d'administration, le 31 octobre 2019 : **expérimentation pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE)**

Retrouvez toutes les informations sur cet appel à initiatives : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/experimenter-les-paiements-pour-services.html>

---

**Contact presse :**

**Stéphanie BLANQUART** • Responsable de la délégation à l'information et à la communication  
[stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr](mailto:stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr) • 02 38 51 73 10 • 06 32 64 65 23

**Suivez-nous sur :**

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

---

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne**

**a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)